

QCM BNSSA N°4

Tout thèmes

L'échelle de Beaufort est:

- A une grille de lecture qui indique la force du vent et l'état de la mer
- B une échelle de valeur qui informe de la hauteur des marées
- C un indicateur dans le choix du drapeau à hisser

L'échelle de Beaufort est:

- ★ A une grille de lecture qui indique la force du vent et l'état de la mer
- B une échelle de valeur qui informe de la hauteur des marées
- ★ C un indicateur dans le choix du drapeau à hisser

Une baie :

- A représente l'amplitude de la mer
- B est une sorte de cuvette remplie d'eau
- C peut être dangereuse pour la baignade
- D se trouve exclusivement en Méditerranée


Une baie :

- A représente l'amplitude de la mer
- ★ B est une sorte de cuvette remplie d'eau
- ★ C peut être dangereuse pour la baignade
- D se trouve exclusivement en Méditerranée

En piscine, les analyses d'eau effectuées par le personnel:

- A peuvent entraîner la fermeture d'une baignade si elles sont mauvaises
- B sont obligatoires une fois par mois
- C doivent être effectuées au moins deux fois par jour

En piscine, les analyses d'eau effectuées par le personnel:

- A peuvent entraîner la fermeture d'une baignade si elles sont mauvaises
- B sont obligatoires une fois par mois
-  C doivent être effectuées au moins deux fois par jour

Lorsqu'aucun drapeau n'est hissée durant les heures de surveillance:

- A la baignade n'est plus surveillée
- B tous les sauveteurs sont peut-être en intervention
- C les sauveteurs doivent interdire l'accès à la baignade

Lorsqu'aucun drapeau n'est hissée durant les heures de surveillance:

- ★ A la baignade n'est plus surveillée
- ★ B tous les sauveteurs sont peut-être en intervention
- C les sauveteurs doivent interdire l'accès à la baignade

Les bouées coniques jaunes servent à baliser:

- A un chenal traversier
- B la limite des 300m
- C la limite de la zone de baignade
- D le côté gauche d'un chenal traversier lorsque je regarde de la plage

Les bouées coniques jaunes servent à baliser:

- ★ A un chenal traversier
- B la limite des 300m
- C la limite de la zone de baignade
- ★ D le côté gauche d'un chenal traversier lorsque je regarde de la plage


Pour prendre la météo marine, vous pouvez:

- A faire le 112
- B consulter l'application mobile ou le site internet de Météo France
- C écouter le bulletin météo émis par les CROSS et les Sémaphores sur le canal VHF

Pour prendre la météo marine, vous pouvez:

A faire le 112

 B consulter l'application mobile ou le site internet de Météo France

 C écouter le bulletin météo émis par les CROSS et les Sémaphores sur le canal VHF

Qui détermine la couleur du drapeau :

- A l'échelle de Beaufort
- B le maire de la commune
- C le chef de poste
- D le responsable local de Météo France

Qui détermine la couleur du drapeau :

A l'échelle de Beaufort

B le maire de la commune



C le chef de poste

D le responsable local de Météo France

Sur une plage où il n'y a pas de poste de secours:

- A la baignade est aux risques et périls des usagers
- B la baignade peut être autorisée mais il n'y a pas de surveillance
- C le maire est obligé de mettre en place une surveillance

Sur une plage où il n'y a pas de poste de secours:

- ★ A la baignade est aux risques et périls des usagers
- ★ B la baignade peut être autorisée mais il n'y a pas de surveillance
- C le maire est obligé de mettre en place une surveillance

Un BNSSA peut surveiller « seul » et sans dérogation préfectorale:

- A un plan d'eau d'accès gratuit
- B une piscine d'accès payant
- C un centre de vacances dans une piscine privée du centre
- D une baignade en mer

Un BNSSA peut surveiller « seul » et sans dérogation préfectorale:

- ★ A un plan d'eau d'accès gratuit
- B une piscine d'accès payant
- ★ C un centre de vacances dans une piscine privée du centre
- ★ D une baignade en mer

Qui est responsable de l'organisation des baignades dans la zone des 300 mètres sur le littoral maritime:

- A le maire
- B le ministre de l'intérieur
- C le préfet maritime

Qui est responsable de l'organisation des baignades dans la zone des 300 mètres sur le littoral maritime:

- ★ A le maire
- B le ministre de l'intérieur
- C le préfet maritime

J'ai 16 ans:

- A je peux passer le permis mer option côtière
- B je peux passer le permis plaisance option eaux intérieures
- C je dois attendre d'avoir 18 ans pour passer le permis plaisance option côtière
- D je dois attendre d'avoir 18 ans pour passer le permis plaisance option eaux intérieures

J'ai 16 ans:

- ★ A je peux passer le permis mer option côtière
- ★ B je peux passer le permis plaisance option eaux intérieures
- C je dois attendre d'avoir 18 ans pour passer le permis plaisance option côtière
- D je dois attendre d'avoir 18 ans pour passer le permis plaisance option eaux intérieures

Les CROSS principaux sont au nombre de:

- A 3 en métropole
- B 5 en métropole
- C 7 en métropole

Les CROSS principaux sont au nombre de:

A 3 en métropole



B 5 en métropole

C 7 en métropole

Avec un permis plaisance option côtière, vous pouvez:

- A naviguer jusqu'à 6 milles d'un abri de jour comme de nuit
- B naviguer jusqu'à 10 milles des côtes de jour uniquement
- C naviguer sans limitation de distance
- D naviguer sans limite de vitesse au-delà des 300 m

Avec un permis plaisance option côtière, vous pouvez:

- ★ A naviguer jusqu'à 6 milles d'un abri de jour comme de nuit
- B naviguer jusqu'à 10 milles des côtes de jour uniquement
- C naviguer sans limitation de distance
- ★ D naviguer sans limite de vitesse au-delà des 300 m

Parmi ces obligations, lesquelles sont applicables au BNSSA souhaitant exercer en piscine?

- A être titulaire du certificat de compétence PSE2
- B le récépissé de déclaration de la préfecture (ou DDSC/DDCSPP)
- C le certificat de vaccination pour l'hépatite B
- D la formation continue à jour

Parmi ces obligations, lesquelles sont applicables au BNSSA souhaitant exercer en piscine?

A être titulaire du certificat de compétence PSE2

★ B le récépissé de déclaration de la préfecture (ou DDSC/DDCSPP)

C le certificat de vaccination pour l'hépatite B

★ D la formation continue à jour

Une activité de gym aquatique peut-elle être encadrée par un BNSSA légalement déclaré et rémunéré:

- A oui, sans condition
- B oui avec dérogation
- C non

Une activité de gym aquatique peut-elle être encadrée par un BNSSA légalement déclaré et rémunéré:

A oui, sans condition

B oui avec dérogation

 C non

Un titulaire du permis « eaux intérieures » :

- A peut assurer la conduite, en eaux intérieures, d'un bateau de plaisance dont la longueur est inférieure à 20 m
- B peut naviguer en mer dans la limite des 300 m
- C doit se soumettre à un recyclage tous les 5 ans
- D est limité à une puissance moteur de 20 CV

Un titulaire du permis « eaux intérieures » :



- A peut assurer la conduite, en eaux intérieures, d'un bateau de plaisance dont la longueur est inférieure à 20 m
- B peut naviguer en mer dans la limite des 300 m
- C doit se soumettre à un recyclage tous les 5 ans
- D est limité à une puissance moteur de 20 CV

En combien de catégories sont classifiées les baignades en eau libre:

- A 1 catégorie
- B 2 catégories
- C 3 catégories
- D 4 catégories

En combien de catégories sont classifiées les baignades en eau libre:

A 1 catégorie

B 2 catégories



C 3 catégories

D 4 catégories

Le maire:

- A recrute le personnel de surveillance des plages
- B détermine la couleur de la flamme à hisser
- C fait afficher un arrêté municipal pour la baignade
- D dispose des pouvoirs de police spéciale

Le maire:

- ★ A recrute le personnel de surveillance des plages
- B détermine la couleur de la flamme à hisser
- ★ C fait afficher un arrêté municipal pour la baignade
- ★ D dispose des pouvoirs de police spéciale

Le CROSS:

- A est sous l'autorité du préfet maritime
- B est sous l'autorité du préfet de région
- C assure des missions de surveillance et de sauvetage

Le CROSS:

- ★ A est sous l'autorité du préfet maritime
- B est sous l'autorité du préfet de région
- ★ C assure des missions de surveillance et de sauvetage

Où le POSS doit-il obligatoirement être installé:

- A dans tous les établissements de bain d'accès payant
- B dans les lieux de baignade autorisés et d'accès payant
- C dans les piscines de copropriétés



Où le POSS doit-il obligatoirement être installé:

- ★ A dans tous les établissements de bain d'accès payant
- ★ B dans les lieux de baignade autorisés et d'accès payant
- C dans les piscines de copropriétés

Au-delà de la bande des 300 mètres, un plaisancier appelle à l'aide. Les sauveteurs :

- A ne doivent pas intervenir car c'est de la responsabilité du préfet maritime
- B ne doivent pas intervenir car ils peuvent se mettre en péril eux-mêmes
- C doivent porter secours même en dehors de leur zone de surveillance
- D doivent informer le CROSS


Au-delà de la bande des 300 mètres, un plaisancier appelle à l'aide. Les sauveteurs :

- A ne doivent pas intervenir car c'est de la responsabilité du préfet maritime
- B ne doivent pas intervenir car ils peuvent se mettre en péril eux-mêmes
-  C doivent porter secours même en dehors de leur zone de surveillance
-  D doivent informer le CROSS

Comment se nomme le document affiché dans un poste de secours pour régler la plage:

- A une loi
- B un décret ministériel
- C un arrêté municipal
- D une circulaire ministérielle

Comment se nomme le document affiché dans un poste de secours pour régler la plage:

- A une loi
- B un décret ministériel
-  C un arrêté municipal
- D une circulaire ministérielle

Il existe différentes catégories de baignade qui sont:

- A Les emplacements où le public peut se baigner à ses risques et périls
- B Les emplacements aménagés à l'usage de baignades qui font l'objet de dispositions particulières destinées à assurer la sécurité des baigneurs
- C Les emplacements dangereux où il est interdit de se baigner

Il existe différentes catégories de baignade qui sont:

- ★ A Les emplacements où le public peut se baigner à ses risques et périls
- ★ B Les emplacements aménagés à l'usage de baignades qui font l'objet de dispositions particulières destinées à assurer la sécurité des baigneurs
- ★ C Les emplacements dangereux où il est interdit de se baigner

Les drapeaux de couleur:

- A sont au nombre de 3 (vert/orange/rouge)
- B sont obligatoires en piscine
- C doivent être hissés à une hauteur visible de toute la zone de baignade
- D doivent toujours être hissés en cas d'intervention des sauveteurs

Les drapeaux de couleur:

- A sont au nombre de 3 (vert/orange/rouge)
- B sont obligatoires en piscine
- ★ C doivent être hissées à une hauteur visible de toute la zone de baignade
- D doivent toujours être hissées en cas d'intervention des sauveteurs

Le CROSS veille:

- A au respect des règlements maritimes nationaux
- B à la sécurité des gens de la mer
- C au respect de l'arrêté municipal des baignades

Le CROSS veille:

- ★ A au respect des règlements maritimes nationaux
- ★ B à la sécurité des gens de la mer
- C au respect de l'arrêté municipal des baignades

Le POSS c'est:

- A le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours
- B le Plan d'Occupation du Sauvetage et des Secours
- C le Préfet Opérationnel pour la Sécurité et le Sauvetage

Le POSS c'est:

- ★ A le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours
- B le Plan d'Occupation du Sauvetage et des Secours
- C le Préfet Opérationnel pour la Sécurité et le Sauvetage

Les engins de plage :

- A doivent naviguer dans la zone des 300 m
- B peuvent naviguer jusqu'à 1 mille d'un abri
- C nécessitent une surveillance accrue par vent de terre

Les engins de plage :

- ★ A doivent naviguer dans la zone des 300 m
- B peuvent naviguer jusqu'à 1 mille d'un abri
- ★ C nécessitent une surveillance accrue par vent de terre

Le SDIS dépêche sur les lieux d'un accident :

- A un Véhicule de Secours Aux Blessés
- B un Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes
- C un Véhicule d'Assistance de Secours et de Soins Urgents
- D une Ambulance de Réanimation

Le SDIS dépêche sur les lieux d'un accident :

- A un Véhicule de Secours Aux Blessés
- ★ B un Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes
- C un Véhicule d'Assistance de Secours et de Soins Urgents
- D une Ambulance de Réanimation

Le chef de poste:

- A détient la responsabilité du choix du drapeau
- B le maire peut lui imposer la couleur du drapeau
- C peut voir sa responsabilité pénale engagée en cas d'accident par noyade dans la zone surveillée
- D doit régulièrement envoyer des patrouilles pour surveiller les zones non surveillées

Le chef de poste:

- ★ A détient la responsabilité du choix du drapeau
- B le maire peut lui imposer la couleur du drapeau
- ★ C peut voir sa responsabilité pénale engagée en cas d'accident par noyade dans la zone surveillée
- D doit régulièrement envoyer des patrouilles pour surveiller les zones non surveillées

Le surf se pratique:

- A uniquement dans la zone de baignade
- B uniquement hors de la zone de baignade
- C dans un espace qui peut être délimitée par un drapeau à damier noir et blanc

Le surf se pratique:

A uniquement dans la zone de baignade



B uniquement hors de la zone de baignade



C dans un espace qui peut être délimitée par un drapeau à damier noir et blanc

Avec un Accueil Collectif de Mineurs, vous pouvez organiser une baignade:

- A où vous voulez
- B en dehors d'une zone surveillée à la condition qu'elle ne soit pas dangereuse
- C sur une plage surveillée, après en avoir informé le chef de poste

Avec un Accueil Collectif de Mineurs, vous pouvez organiser une baignade:

A où vous voulez

 B en dehors d'une zone surveillée à la condition qu'elle ne soit pas dangereuse

 C sur une plage surveillée, après en avoir informé le chef de poste

Une activité de plongeur peut être signalée par :

- A un pavillon bleu et blanc alpha
- B un pavillon rouge et blanc nommé « croix de St André »
- C un pavillon rouge barré d'une bande blanche nommé « CMAS »
- D aucun de ces pavillons

Une activité de plongeur peut être signalée par :

- ★ A un pavillon bleu et blanc alpha
- ★ B un pavillon rouge et blanc nommé « croix de St André »
- ★ C un pavillon rouge barré d'une bande blanche nommé « CMAS »
- D aucun de ces pavillons

La pêche aux coquillages :

- A est libre
- B est réglementée
- C ne fait l'objet d'aucune veille sanitaire spécifique

La pêche aux coquillages :

A est libre



B est réglementée

C ne fait l'objet d'aucune veille sanitaire spécifique

:

Les engins pneumatiques tractés pour les particuliers :

- A doivent avoir une personne à bord en plus du pilote pour surveiller l'activité
- B doivent arborer une flamme fluorescente orange de 2 m
- C les personnes embarquées sur l'engin pneumatique n'ont pas besoin de gilets

:

Les engins pneumatiques tractés pour les particuliers :

- ★ A doivent avoir une personne à bord en plus du pilote pour surveiller l'activité
- ★ B doivent arborer une flamme fluorescente orange de 2 m
- C les personnes embarquées sur l'engin pneumatique n'ont pas besoin de gilets

Une piscine privée et réservée aux enfants d'un accueil collectif de mineurs:

- A peut être surveillée par un SB
- B peut être surveillée par un BNSSA
- C doit obligatoirement être surveillée par un MNS

Une piscine privée et réservée aux enfants d'un accueil collectif de mineurs:

- ★ A peut être surveillée par un SB
- ★ B peut être surveillée par un BNSSA
- C doit obligatoirement être surveillée par un MNS

Dans le cas d'un enfant en arrêt cardiaque, suite à une noyade, il faut :

- A commencer immédiatement par faire 5 insufflations
- B commencer immédiatement par faire le massage cardiaque
- C masser au moins à 100 compressions à la minute
- D masser au moins à 150 compressions à la minute

Dans le cas d'un enfant en arrêt cardiaque, suite à une noyade, il faut :

- ★ A commencer immédiatement par faire 5 insufflations
- B commencer immédiatement par faire le massage cardiaque
- ★ C masser au moins à 100 compressions à la minute
- D masser au moins à 150 compressions à la minute

Pour un adulte sous inhalation d'oxygène à haute concentration, on règle pour commencer le débit à :

- A 15 l/min
- B 9 l/min
- C 6 l/min

Pour un adulte sous inhalation d'oxygène à haute concentration, on règle pour commencer le débit à :

- ★ A 15 l/min
- B 9 l/min
- C 6 l/min

Le matériel de réanimation cardio-pulmonaire est composé :

- A** d'un insufflateur manuel
- B** d'une bouteille d'air comprimé
- C** d'un aspirateur de mucosités
- D** d'un défibrillateur


Le matériel de réanimation cardio-pulmonaire est composé :

- ★ **A** d'un insufflateur manuel
- B** d'une bouteille d'air comprimé
- ★ **C** d'un aspirateur de mucosités
- ★ **D** d'un défibrillateur

Une personne que vous trouvez assise se plaint de douleurs dorsales en sortant d'un toboggan aquatique. Etant un sauveteur isolé :

- A vous assurez un maintien tête en attendant l'arrivée de secours extérieurs.
- B vous demandez à la personne de se relever pour se rendre à l'infirmierie
- C vous placez seul un collier cervical en attendant l'arrivée de secours extérieurs

Une personne que vous trouvez assise se plaint de douleurs dorsales en sortant d'un toboggan aquatique. Etant un sauveteur isolé :

-  A vous assurez un maintien tête en attendant l'arrivée de secours extérieurs.
- B vous demandez à la personne de se relever pour se rendre à l'infirmierie
- C vous placez seul un collier cervical en attendant l'arrivée de secours extérieurs

A la suite d'une piqûre de vive :

- A je dois nettoyer la plaie
- B le venin étant thermolabile, je dois approcher une source de chaleur pour le détruire
- C la victime peut se baigner sitôt la plaie désinfectée

A la suite d'une piqûre de vive :

- ★ A je dois nettoyer la plaie
- ★ B le venin étant thermolabile, je dois approcher une source de chaleur pour le détruire
- C la victime peut se baigner sitôt la plaie désinfectée

FIN du QCM BNSSA N°4

Tout thèmes